

Parquets

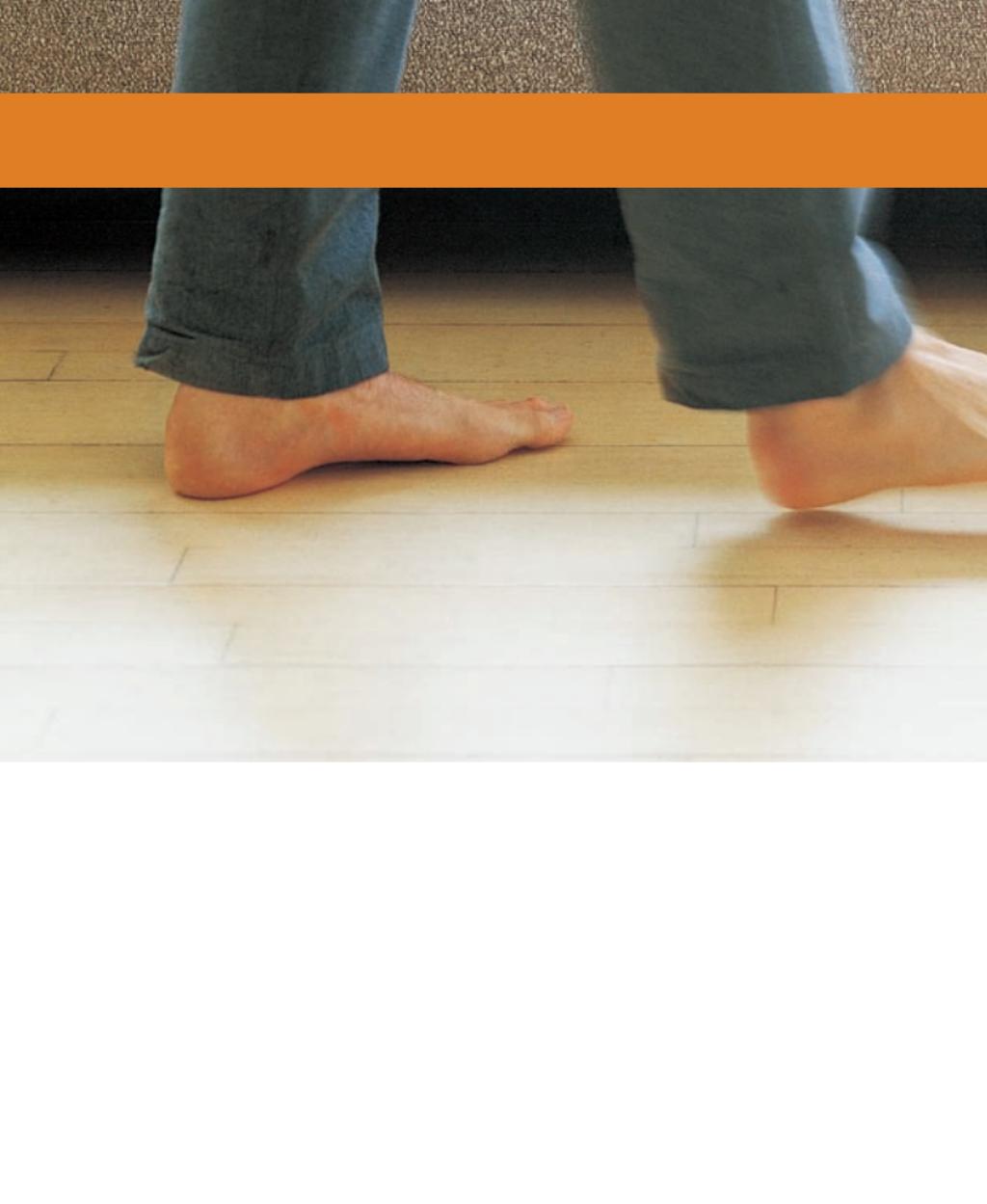
Les bonnes pratiques de mise en œuvre



Mémento



L'Industrie Bois Construction



Ce guide-mémento a été conçu par :



UNA Charpente - Menuiserie - Agencement

2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03 - Tél : 01 53 60 50 00



L'Industrie Bois Construction

Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets
6, Avenue de Saint Mandé - 75012 Paris - Tél : 01 43 45 53 43

En partenariat avec :



Syndicat Français des Colles et Adhésifs

42, Avenue Marceau - 75008 Paris - Tél : 01 53 23 00 00



APECF

6, rue François 1er - 75008 Paris - Tél : 01 56 69 52 00



Sommaire

Distinguer un parquet, d'un revêtement bois	4
Utiliser les normes, un gage de professionnalisme	4
Différencier le parquet et sa mise en oeuvre	5
Prescrire une solution	6
Faire correspondre le pictogramme à l'usage	7
Sélectionner une sous-couche	8
Déterminer le type de colle	8
Accéder au confort acoustique	9
Préparer le chantier	10,11,12
Bien concevoir	14
Sols chauffants, sols rafraîchissants des précautions à prendre	15
Poser un parquet collé	16
Poser un parquet flottant	17
Poser un parquet cloué	18
Utiliser des finitions appropriées	19
Entretenir régulièrement	20,21,22

Avertissement

Le présent guide conçu pour les professionnels ne peut pas se substituer aux préconisations des règles de l'art en vigueur (Normes, DTU, Avis Techniques) et son utilisation doit être entière.

Distinguer un parquet d'un revêtement bois

Le mot parquet désigne tout revêtement à base de bois dont le parement est en bois et permet plusieurs rénovations.

La norme NF EN 13756 «Terminologie» exige une épaisseur minimale du parement bois de **2,5 mm**. Les revêtements de sols en bois qui ne respectent pas cette exigence ne peuvent prétendre à l'appellation « Parquets ». Les lames à plancher généralement d'une siccité supérieure à **13%** ne sont pas assimilées à du parquet.

En terme professionnel, l'ouvrage « parquet » constitue une solution constructive qui associe sous couche et fréquemment colle.

Utiliser les normes, un gage de professionnalisme

- NF EN 13226 Planchers en bois - Élément de parquet massif avec rainures et/ou languettes. (juillet 2003)
- NF EN 13488 Planchers et parquets en bois - Éléments de parquet mosaïque. (Juillet 2003)
- NF EN 13489 Planchers et parquets en bois - Élément de parquet contrecollé. (Juillet 2003)
- NF EN 13629 Plancher en bois - Lame à plancher massive pré assemblée en bois feuillus. (juillet 2003)
- NF EN 13227 Planchers en bois - Produits de lamparquet massif (juillet 2003).
- XP B 53-669 Parquets et planchers en bois - Classement d'usage. (Janvier 2003).
- NF B EN 12455 Revêtements de sol résilient. Spécifications pour les sous couches de composition de liège.
- NF P 63-201 Travaux de bâtiment - Pose des parquets à clouer.
Partie 1 Cahier des clauses techniques - Partie 2 Cahier des clauses spéciales (**DTU 51.1** Février 2004).
- NF P 63-202 Parquets - Parquets collés - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Partie 2 Cahier des clauses spéciales (**DTU 51.2** Août 1995).
- NF P 63-204 Parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois - Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois - Partie 1 : Cahier des clauses techniques - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (**DTU 51.11** Décembre 1997).
- NF P 63-203 Travaux de bâtiment - Planchers en bois et panneaux à base de bois (**DTU 51.3**)
- NF P 18-201 Exécution des travaux en béton (**DTU 21**)
- NF P 14-201 Chapes et dalles à base de liants hydroliques (**DTU 26.2**)

Parquets

Différencier le parquet et sa mise en oeuvre

Type de Parquet	Définition	Essences	Type de pose
Lames massives à rainures et languettes	Lames d'épaisseur supérieure à 14 mm (NF EN 13226)	Feuillus, Résineux, Exotiques	Pose clouée sur lambourdes (DTU n° 51.1) Pose collée (DTU n° 51.2)
Lamparquet	Lamelles de 8 à 14 mm d'épaisseur destinées à être collées (NF EN 13227)	Feuillus, Exotiques	Pose collée (DTU n° 51.2)
Contre-collés	Parquets avec parements en bois massifs collés sur une âme(NF EN 13489). 2 ou 3 plis	Feuillus, Exotiques, Résineux	Pose flottante (DTU n° 51.11) Pose collée (DTU n° 51.2)
Mosaïques	Lamelles de 8 mm d'épaisseur, préassemblées pour former des décors (damiers, batons rompus...). (NF EN 13488)	Feuillus, Exotiques	Pose collée (DTU n° 51.2)
Lamelles sur chants	Lamelles de parquets mosaïques collées sur chants. (pr EN 14761)	Feuillus, Exotiques	Pose collée (DTU n° 51.2)
Panneaux	Panneaux massifs ou contrecollés dont les motifs sont spécifiques.	Feuillus, Exotiques	Pose collée (DTU n° 51.2) Pose clouée (DTU n° 51.1) Pose flottante (DTU n° 51.11)
Bois de bout	Eléments juxtaposés à fil vertical. (Annexe E de NF P 63202)	Feuillus, Résineux, Exotiques	Pose collée directe sans ragréage (DTU n° 51.2)

Prescrire une solution

Le choix du parquet se fait en fonction de différents critères mettant en parallèle des questions esthétiques, techniques, d'usages (Tableau page 6) et financières.

	Critères	Pose collée	Pose Flottante	Pose clouée	Commentaires
Destination	Habitat : Pièces sèches	Oui	Oui	Oui	—
	Habitat: Locaux humides	Oui*	Non	Non	*si accord du fabricant
	Bureaux	Oui	Oui	Oui	—
	Local commercial	Oui	Oui	Oui	—
	Salle de danse	Oui	Non	Oui	—
	Salle polyvalente sans sport	Oui	Oui	Oui	—
	Salle de sport collectif	Oui	Non	Oui	Double lambourdage possible
Mise en œuvres	Facilité de mise en oeuvre	★★★	★★★★	★★	—
	Rapidité	★★★	★★★★	★★	—
	Hauteur du complexe	10 à 30 mm	10 à 40 mm	45 à 65 mm	—
	Joint de fractionnement	Non	Oui	Non	Les joints de dilatation du bâtiment sont à respecter dans tous les cas
	Pose sur sol chauffant	★★★★	★★	Non	Pour les parquets flottants, accord du fabricant. Pour sols rafraîchissants, étude spéciale
Acoustique	Démontage	★	★★★★	★★	—
	Performance aux bruits de chocs (impacts)	★★	★★★	★★★★	Transmission des bruits de pas du haut vers le bas
	Performance à la sonorité (Ambiance à l'intérieur de la pièce)	★★★★	★★	★★★	Pour les parquets cloués, le grincement n'est pas assimilable à de la sonorité

Parquets

Faire correspondre le pictogramme à l'usage

En fonction de l'usage (destination de l'ouvrage), les pictogrammes affichés et décrits ci-après, permettent d'identifier le parquet adapté. Pour les locaux industriels, il existe également des pictogrammes mais non mentionnés ci après.

Usage	Symbole	Exemples
Usage domestique Modéré / 21		Maison individuelle sans accès sur l'extérieur, chambres, couloir.
Usage domestique Général / 22		Pièce sans accès sur l'extérieur (hall d'entrée d'appartement), séjour.
Usage domestique Élevé / 23		Pièces avec accès à l'extérieur (hall d'entrée) ou avec usage professionnel.
Usage commercial Modéré / 31		Bureaux individuels, chambres d'hôtel.
Usage commercial Général / 32		Bibliothèque, églises, boutiques à étage, salles de conférence.
Usage commercial Élevé / 33		Salles d'attente d'aéroport, salles de classe et boutique avec accès direct sur l'extérieur, discothèques hors la piste de danse, amphithéâtre, hall de réception à l'étage, magasin à rayon multiples à l'étage, bureau collectifs, escaliers,
Usage commercial Très élevé / 34		Salles polyvalentes, restaurants d'entreprise, musées, salles de réunion publiques, pharmacie, journaux, tabac, hall de réception au rez-de-chaussée, circulation entre locaux techniques, cafétéria de grande surface, aérogares

Epaisseur minimale de la couche d'usure en mm	$e \geq 2,5$	$e \geq 3,2$	$e \geq 4,5$	$e \geq 7$	
Classe de duréte des bois	Classe A Bois tendres	21	21	22	22
	Classe B Bois mi-durs	21	22	23	31
	Classe C Bois durs	23	31	33	34
	Classe D Bois très durs	31	33	34	41
					Classement d'usage des locaux

Classe A	Bois tendres	Epicéa, pin sylvestre, sapin, aulne
Classe B	Bois mi-durs	Châtaignier, pin maritime, mélèze, sycomore, merisier, teck, noyer, bouleau
Classe C	Bois durs	Afromosia, eucalyptus, amarante, frêne, moabi, guatambu, movingui, chêne, bilinga, hêtre, mutenye, iroko, padouk, doussié, makoré, panga-panga, charme, robinier
Classe D	Bois très durs	Angélique, bubinga, ébène, olivier, cabreura, ipé, sucupira, cumaru, jatoba, wengé.

*Pour en savoir plus et en particulier sur l'épaisseur du bois de la couche d'usure en fonction de l'essence : NF X P 53-669, NF P 62-133

Sélectionner une sous-couche

Il convient d'utiliser des sous-couches dont les aptitudes à la fonction ont été qualifiées par un laboratoire et sachant que la sélection dépend du type de pose et du type de parquet (compatibilité à s'assurer). Le tableau ci-après rappelle les principaux critères à vérifier sur les fiches ou emballages des produits.

	Pose collée	Pose flottante	Pose clouée	Commentaires
Acoustique	Rapport d'essais	Rapport d'essais	Rapport d'essais	CSTB, CTBA, CEBTP
Compressibilité		≤ 2,5 mm sous 40 kPa	1,5 mm entre 50 et 2 kPa	
Désafleurement	2 mm sous 200 daN			
Pérennité, Tenue à la chaleur*	Oui (essai caisson climatique) 50°C ou 60°C*	Oui 50°C ou 60°C*	Oui 50°C	*Dans le cas de sols chauffants

Déterminer le type de colle

La règle du « qui peut le plus peut le moins » peut être ici appliquée : les colles polyuréthanes peuvent convenir à tous les usages en remplacement des autres alors que la colle vinylique en dispersion ne peut être utilisée que pour une seule application. La hiérarchie s'établit ainsi, en partant de la colle la moins performante pour aller à la colle la plus performante :

VD < VDM < VS < PU/MS. Il convient d'utiliser des colles dont les aptitudes à la fonction ont été qualifiées en laboratoire (CSTB, CTBA, CEBTP, etc.)

	PARQUET A PONCER BRUT DE FINITION						Contre collés et massifs finis en usine
	Mosaïque ou sur chant	10mm chants plats	10/15 mm profilé	23mm profilés	Bois de bout	Densifié	
Chape	VD	VDM	VS	PU/MS	PU/MS	PU/MS	VS
Enduit de râgrageage autolissant	VD	VDM	VS	PU/MS	interdit	PU/MS	VS
Chape d'anhydrite	VS	VS	VS	PU/MS	PU/MS	PU/MS	VS
Support fermé	PU/MS	PU/MS	PU/MS	PU/MS	PU/MS	PU/MS	PU/MS
Panneau bois courant	VD	VDM	VS	Cloué	PU/MS	PU/MS	VS
Panneau bois hydrofuge ou ignifuge	VS	VS	VS	Cloué	PU/MS	PU/MS	VS

VD = Vinylique en dispersion, VDM = Vinylique en dispersion modifiée, VS = Vinylique solvantée,

PU = Polyuréthane, MS = Modified silyl polymer ou équivalent

Parquets

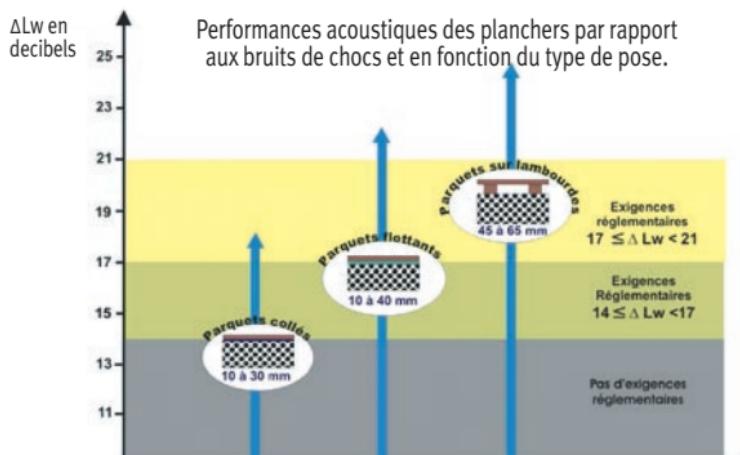
Accéder au confort acoustique

Contexte général	Type de travaux	Recommandations
Construction neuve : Respecter la Réglementation acoustique en vigueur (Arrêté du 30 juin 1999 pour les bâtiments d'habitation)	Parquet sur dalle béton	Respecter les exigences réglementaires
	Parquet sur chape posée avec résilient sur dalle béton	Possibilité de mettre en œuvre tous les types de parquets
Rénovation, amélioration (Habitat ancien) : Respecter le niveau acoustique initial	Remplacement d'un parquet à l'identique	Solution identique
	Changement du type de parquet	Parquet à performance acoustique équivalente
	Changement de la moquette ou carrelage ou revêtement de sol plastique, etc... par un parquet	Parquet à performance acoustique équivalente. Parfois nécessité d'une étude acoustique préalable. Il est déconseillé de poser un parquet sur une moquette ou revêtement plastique existant.

Généralement, les performances acoustiques requises pour les parquets sont exprimées en valeurs de ΔLw (delta Lw en décibels), cette grandeur, mesurée en laboratoire, caractérisant la réduction de la transmission du bruit de choc normalisé apporté par un revêtement de sol (ou une dalle flottante). Plus le ΔLw est grand, meilleur sera l'isolation aux bruits d'impact. Conventionnellement cette valeur est mesurée en laboratoire sur un support de référence (dalle béton de 14 cm d'épaisseur) mais elle varie selon la nature du plancher.

En fonction des solutions constructives (Parois en béton, en briques, en blocs, etc.) et du type d'habitat (Collectif, en bande etc.) et de la nature du plancher les performances acoustiques des parquets requises pour respecter les exigences réglementaires sont globalement les suivantes :

$17 \leq Lw < 21$ (dans les logements) et **$14 \leq Lw < 17$** (dans les parties communes). On pourra se référer utilement aux exemples de solutions acoustiques du Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement.



Remarque : pour les parquets posés sur chape flottante avec résilient sur dalle béton, toutes les solutions de pose conviennent sauf pour les sols chauffants et/ou rafraîchissants.

Préparer le chantier

Contrôler les locaux

Vérifier que le taux de séchage du gros oeuvre **hors support**, des enduits et raccords sont suffisants (le taux d'humidité des maçonneries et enduits doit être **inférieur ou égal à 5%**). Dans tous les cas, les travaux de mise en oeuvre des carrelages, des revêtements durs scellés ou collés et des cloisons de distributions doivent être terminés. Les pièces à parquer doivent être à l'abri des intempéries (hors d'eau et hors d'air), menuiseries et vitrages posés. L'étanchéité des installations sanitaires et chauffage vérifiée et assurée. La température des locaux et du support est supérieure à **15°C**.

Il faudra s'assurer de l'impossibilité de réhumidification ultérieure des locaux qui doivent être stabilisés à un état hygrométrique de l'air ambiant compris **entre 40% et 65 %**, ventilation assurée. Vérifier aussi que le support n'est pas susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité qui vont nuire à la pérennité du parquet.

Contrôler et rectifier les supports

Contrôler la planéité de la dalle en conformité aux DTU :

- › **Flèche inférieure à 5 mm sous la règle de 2 m posée au sol**
- › **Flèche inférieure à 1 mm sous le régllet de 20 cm posé au sol**

Un nettoyage complet du support est impératif pour le débarrasser totalement de la présence de tout produit pouvant nuire à l'adhérence de la colle pour une pose collée.

Le contrôle de l'humidité du support consiste à vérifier que ce dernier présente une siccité inférieure à 3% de la masse sèche. Pour cela, il n'existe qu'une méthode fiable, celle du carbure de calcium qui nécessite le prélèvement d'un échantillon pour les supports à base de liants hydrauliques.

Le collage de parquet sur chape anhydrite étant particulier, il est nécessaire de suivre quelques recommandations:

- Suivre l'avis technique (CSTB) de la chape et s'assurer qu'elle soit sèche, son taux d'humidité doit être inférieur à 0,5%
- S'assurer que le « chapiste » a effectué le ponçage obligatoire de la chape pour éliminer la pellicule de surface (laitance).
- Utiliser une colle adaptée et suivre les indications du fabricant.

Respecter les délais de séchage des supports

Pour une pièce normalement ventilée on prend généralement en compte une durée de séchage d'une semaine et demie par centimètre d'épaisseur de béton ou de mortier en période sèche, en majorant ce temps de 50% en période humide.

Pour les dallages et planchers béton, les délais sont plus longs ; ils peuvent atteindre plusieurs mois pour un dallage. Il appartient au maître d'oeuvre de s'assurer que les conditions de chantier définies dans les normes (DTU 51.1, 51.2 et 51.11) sont toutes remplies, notamment celles relatives à la teneur en humidité des supports et d'exiger un séchage ou un chauffage.

Aucune intervention de pose de parquet n'est envisageable tant que les conditions requises ne sont pas remplies. Le délai d'exécution ne commence à courir que lorsque les conditions définies à l'article 6 de la norme NF P 63-204-1/DTU 51.11 sont satisfaites. Tout retard motivé par le non-respect d'une de ces conditions donne lieu à l'établissement d'un nouveau planning contractuel. Il est important de noter que tout démarrage de pose équivaut à une réception du support, considéré conforme aux textes réglementaires et apte à recevoir les éléments de parquet, **sous l'entièvre responsabilité de l'entreprise titulaire de la prestation « parquet. ».**

Réceptionner le support

Ce point est essentiel pour la qualité de la pose d'un parquet, quelque soit la technique employée car le défaut de séchage du support ou le non-respect de l'humidité relative des locaux parquetés engendrent inévitablement des désordres qui peuvent être importants.

Il est donc impératif de mesurer le taux d'humidité du support de parquet suivant la méthode préconisée ci-avant. Les travaux ne doivent pas commencer si le risque existe, en cas de sinistre, seul le parqueteur est responsable, (même s'il a reçu l'ordre de poser...)

Les règles en vigueur en ce domaine sont les suivantes :

- Supports à base de liants hydrauliques : **DTU 26.2**
- Plancher en bois ou panneaux à base de bois : **DTU 51.3**
- Solivage en bois ou en métal : **DTU 31.1 / DTU 32.1**

Organiser le stockage

Les conditions de stockage sur chantier représentent un aspect essentiel de la qualité de la réalisation d'un parquet qui doit être approvisionné et stocké à l'abri des intempéries et mis en dépôt dans les locaux propres, parfaitement secs, il doit aussi être protégé des remontées d'humidité.

Lorsque les produits sont emballés, les emballages doivent rester intacts pendant le stockage jusqu'à la pose. Il est conseillé également de stocker les colles et les vernis à une température adaptée (En général 10° C minimum suivant la nature des produits et voir la notice technique du fabricant). Éviter de laisser ces produits dans les véhicules en période froide..

Maîtriser les conditions du chantier

Les normes (**DTU 51.1, 51.11 et 51.2**) définissent **la température et l'hygrométrie de l'air des locaux parquetés qui doivent être maintenues après l'exécution** du parquet et jusqu'à la réception des travaux.

Bien que ces impératifs ne soient pas à la charge du parqueteur, il est impératif de s'assurer que toutes ces dispositions sont prises, avant le démarrage de la pose du parquet. Cette vérification doit être faite en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre.

Rappelons que cette démarche a pour objet de maintenir les locaux en température dès le début des travaux de parquetage afin de corriger l'influence des conditions atmosphériques à l'intérieur de ces locaux et pour stabiliser la température minimale et l'état hygrométrique dans la fourchette prévue.

La non occupation de locaux chauffés et non ventilés pendant plusieurs semaines est susceptible de causer au parquet, par dessiccation, des désordres importants non imputables à l'entrepreneur, cela pour tous les types de parquet.

Enfin, rappelons qu'un **parquet récemment posé (ou ancien) ne peut supporter qu'une protection respirante** (les films plastiques sont à proscrire), et il faudra par ailleurs en informer les autres corps d'état.

De plus la protection devra être retirée dès que possible.

Parquets



Bien concevoir

Les qualités d'un sol parqueté dépendent de ses composants et de la conception de cet ensemble qui regroupe un support, une sous-couche et un parquet doté de joints de dilatation ou de fractionnement avec une orientation des lames qui sont des caractéristiques aussi importantes les unes que les autres et dont la détermination doit être faite avant la pose afin de garantir la qualité de l'ouvrage.

L'orientation des lames

Les lames de parquet sont orientées perpendiculairement à la paroi de la pièce ayant le plus grand éclairement naturel.

Les jeux périphériques et joints de fractionnement

De manière à assurer une libre dilatation et rétractabilité des parquets, les lames ne doivent pas venir en contact avec les murs, cloisons, huisseries, tuyaux... Les jeux périphériques doivent être recouverts par les plinthes.

Si cela n'est pas possible, par exemple en pieds d'huisseries, ils peuvent être comblés avec un matériau souple approprié, mastic en cartouche facilement compressible appliqué sur un fond de joint, mais rappelons que cette solution étant hors DTU, il est envisageable de réaliser une entaille de la valeur du jeu en pied d'huisserie.

Type de pose	Jeux périphériques	Joints de fractionnement
Pose clouée	le jeu est de 5 à 8 mm des obstacles fixes, huisseries comprises pour les locaux normaux, et de 0,15 % minimum de chacune des plus grandes dimensions à couvrir par le parquet	
Pose flottante	Idem pose clouée	la largeur cumulée des lames lorsqu'elles font moins de 20 mm d'épaisseur ne doit pas dépasser 8 m.
Pose collée	5 à 8 mm des obstacles fixes, huisseries comprises	

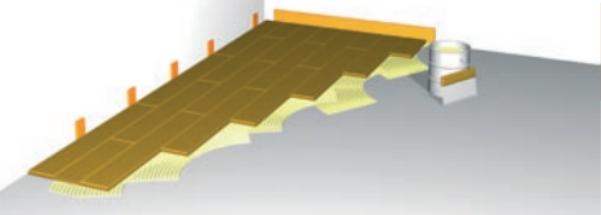
Les plinthes et le parquet sont toujours désolidarisés, quelque soit la technique de pose.



Sols chauffants, sols rafraîchissants: des précautions à prendre

Pour chaque cas, il est recommandé de se rapprocher des fabricants de parquets.

	Sols chauffants	Sols rafraîchissants
Parquets en pose clouée sur lambourdes	Pas compatible sauf étude spéciale	Pas compatible sauf étude spéciale
Parquets en pose collée	Admis mais sous réserves : <ul style="list-style-type: none"> Parquets massifs conformes à NF B 54008 et NF B 54 010 : Épais. < 14mm; Larg. < 70 mm Épais. > 14mm; Larg. < 100 mm Enduits de ragréage et primaires associés bénéficiant d'un Avis Technique et de classe P3 Colles adaptées à cet usage avec PV d'essais Mise en chauffe préalablement à la pose pendant 3 semaines et arrêt 48 h avant. Contrôler H% avant pose Chauffage progressif une semaine après la pose. Ne pas recouvrir le parquet avec un tapis. 	Compatible mais avec réserves <ul style="list-style-type: none"> Parquets massifs et minces (< 10 mm) et en essences durables (classe 3) Parquets contre-collés sur autorisation du fabricant Résistance thermique du parquet < 0.09 (m² x K) / W Enduits de ragréage et primaires associés bénéficiant d'un Avis Technique et de classe P3 Colles adaptées à cet usage avec PV d'essais Ne pas recouvrir le parquet avec un tapis.
Parquets en pose flottante	Peu recommandé sauf autorisation du fabricant de parquet <ul style="list-style-type: none"> Sous-couches résistantes à une température de 60°C Résistance thermique du complexe (Parquet et sous-couche) < 0.15 m² x^{0.3} K / W Mise en chauffe préalablement à la pose Ne pas recouvrir le parquet avec un tapis. 	Pas compatible sauf étude spéciale



Poser un parquet collé (DTU 51-2)

Les supports

La technique de pose collée est compatible avec de nombreux supports tels que les chapes ciment et autres, les planchers anciens (parquets ou carrelages) ainsi que les supports panneaux à base de bois. La préparation du support commence par un nettoyage qui est primordial, il est nécessaire de mettre en œuvre un dépoussiérage par aspiration (balayer n'est pas suffisant). Ce type de prestation impose une vérification et une préparation du support pour que ce dernier soit à la fois plan, propre, sain, sec, résistant, non friable, non pulvérulent, stable et incompressible. Le nettoyage du support est impératif avant de commencer la pose. Pour le cas particulier de pose de parquet sur chape anhydrite, voir les recommandations données au chapitre « Contrôler et rectifier les supports »

La pose

Les éléments périphériques du parquet ne doivent pas se trouver en contact avec les maçonneries et doivent respecter les jeux définis au chapitre « Bien Concevoir ».

Sur les joints de fractionnement des planchers et dallages, le parquet est posé en continuité et non recoupé ensuite. Par contre, dans le cas de joint de dilatation qui ne doit pas être ponté, le parquet est recoupé.

La pose en plein

Nettoyage conforme au chapitre « Préparer le chantier ». Choisir une colle adaptée au support et au parquet, vérifier son aptitude à la fonction.

Encoller soigneusement le support avec une spatule crantée adaptée à la colle, ne pas préparer plus de 1 m² à l'avance pour que la colle ne soit pas sèche au moment de la pose. Respecter le temps de séchage indiqué par le fabricant. Ne pas marcher sur les surfaces encollées. Poser les lames sur les surfaces encollées en les battant ou en les marouflant efficacement.

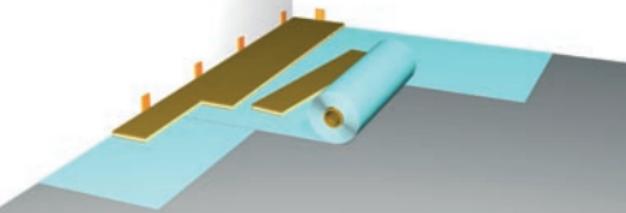
Contrôler régulièrement l'équerrage et l'alignement.

Nota: Dans le cas de pose sur sous couche collée, procéder de la même manière pour les lames. Temps de séchage : 7 jours minimum selon DTU.

La pose par cordons

Cette méthode est répandue, n'est pas intégrée dans les normes actuelles de pose. La colle utilisée pour cette application doit cependant avoir fait l'objet d'une évaluation (rapport d'interprétation du CTBA,...)

Les précautions à prendre sont les mêmes que pour la pose en plein, avec l'application des cordons de colle sur le support en respectant l'espacement recommandé par le fabricant de colle. Les lames sont appliquées à la surface encollée. Procéder au battage des lames au fur et à mesure de la pose. Dans tous les cas, se référer aux préconisations des fabricants de colle et du parquet concerné.



Poser un parquet flottant (DTU 51.11)

Les supports et leur préparation

Ils doivent être plan, cependant s'il y a de légers défauts de planéité à rattraper, il y a lieu de prévoir :

- du sable stabilisé ou
- un enduit de râgréage autolissant (3 à 10mm) classé P3 dans les locaux P3
- un enduit de dressage classe P3 ou P4S (ép. 10 à 20mm) sur chape pour rétablir une planéité générale.

voir chapitre « Sélectionner une sous-couche » et DTU 51.11.

La pose de la forme

La réalisation d'une forme est indispensable sur les dalles et planchers.

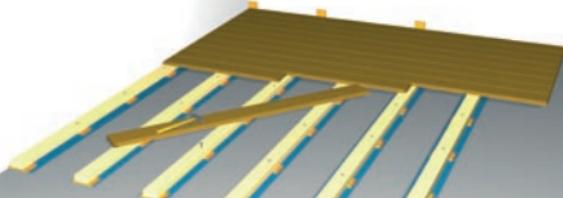
Le parqueteur choisit l'une de ces possibilités.

Soit une forme en mortier maigre dosé à 150 Kg/m³ mini, de 3 à 6 cm d'épaisseur, adhérente et avec une humidité n'excédant pas 3% de la masse sèche.

Soit une forme en sable réalisée avec un sable sec étalé sur le support, de façon à former un matelas de 2 cm à 3 cm d'épaisseur en moyenne.

Certaines sous-couches peuvent intervenir comme formes sous parquet, en fonction de l'usage auquel celle-ci est destinée : désolidarisation, répartition, isolation.

- Le réglage du démarrage de la pose est une étape importante d'un parquet flottant de qualité, on peut recommander un réglage par un axe centré sur la porte d'accès à la pièce, ou un réglage des lames parallèles au mur le plus long, en aménageant un jeu de dilatation de 8 mm minimum ou de 0,15% des dimensions de la pièce.
- Prévoir un jeu de fractionnement à l'endroit des seuils dans le cas de plusieurs pièces contiguës, de façon à individualiser chaque surface de parquet, ainsi qu'un isolant pare-vapeur, remonté au droit des plinthes afin d'éviter tout risque de remontées d'humidité.
- Le choix de la colle utilisée pour les rainures doit être conforme aux préconisations du fabricant, cette dernière ayant un délai moyen de séchage de 12 heures qui doit être respecté pour permettre sa prise, la remise en circulation des pièces ainsi parquetées pourra donc se faire au plus tôt le lendemain de la pose.
- Le poseur travaille face à sa première lame, languette vers lui (le premier élément n'est donc pas encollé).



Poser un parquet cloué (DTU 51.1)

Le support : les lambourdes

Les lambourdes sont calepinées en fonction de l'orientation des lames de parquet et elles ont une section usuelle de 80 mm x 27 à 34 mm.

Elles sont posées avec un entre-axe régulier maximum pour les locaux d'habitation de 45 cm pour des lames de 20 mm et plus d'épaisseur et sont généralement en chêne, châtaignier, résineux ou contreplaqués. Les joints sont décalés d'une rangée à l'autre.

Les lambourdes peuvent être collées sur une dalle béton surfacée (colle polyuréthane), ou calées et collées sur dalle béton.

Elles peuvent être calées et chevillées sur une dalle béton : tous les 0,50 m et à chaque extrémité de lambourde (le pistoscellement est interdit).

Dans le cas de pose sur solives, les lambourdes doivent impérativement reposer sur au moins 3 solives, avec des joints sur solives et décalés d'une rangée à l'autre.

Les lambourdes (avec leurs clous à bateaux) peuvent être scellées au ciment ou au plâtre, sur toute la longueur et sur les 2 cotés de la lambourde, ce mode de fixation nécessite un long délai de séchage avant la pose du faux plancher ou du parquet.

Sur support plan (chape) les lambourdes peuvent être posées en flottant sur un matériau résilient.

Vérifier les niveaux du sol, des lambourdes ou des solives et respecter le jeu périphérique défini précédemment.

Les lames à parquet sont orientées perpendiculairement à la paroi de la pièce ayant le plus grand éclairement naturel.

Les lames doivent, impérativement, être perpendiculaires ou à 45° par rapport à l'axe des éléments du support.

Toutes les lames doivent être jointives sur les 4 cotés (Attention aux lames larges).

La fixation se fait par clouage sur chaque lambourde ou solive en biais dans les languettes (pointes tête homme ou tête plate de 50 mm mini, utiliser un chasse-clou) mettre 2 pointes au minimum si le support est un plancher en bois ou en panneaux à base de bois.

La stabilisation du parquet après la pose est de 8 jours minimum pour qu'il se mette en place.(surtout avant un ponçage ou l'application d'une finition).

Pour un meilleur confort acoustique, il est recommandé de remplir le plan de lambourdage par un isolant fibreux (laines de verre, roche ou fibres de bois...)

Utiliser des finitions appropriées

Le choix d'une finition pour parquet dépend de l'utilisation envisagée et de l'aspect recherché. Aujourd'hui sont disponibles de nombreux produits ou systèmes permettant d'offrir à l'utilisateur un large choix de finitions tout en conférant aux ouvrages qualité et durabilité.

Parmi les produits rencontrés, on peut citer :

- **Teintes** : Appliquées au contact du bois avant toutes finitions et de préférence sur les vieux parquets, elles sont destinées à modifier l'aspect du parquet. Il existe des produits permettant de vieillir l'aspect du parquet. Les teintes sont nécessaires pour obtenir des tons soutenus ou profonds (tons bois ou couleurs).

- **Céruses** : Principalement en usine sur parquets finis

- **Sealers (fond-durs)** : Produits de préparation de surfaces destinés notamment à limiter la pénétration des taches, assurant une fonction de bouche porage. Ils assurent une optimisation de l'accrochage de la finition.

Appliqués avant vitrification ou encaustique.

En phase aqueuse ou en solvant organique.

- **Vernis (vitrificateurs)** : Ils présentent une grande résistance à l'usure et protègent efficacement le parquet contre les tâches. Leur durée de vie dépend de l'usage (destination de l'ouvrage). Possibilités de teintes.

Plusieurs solutions sont possibles :

En phase aqueuse : Polyuréthane acrylique (mono ou bi) ou polyuréthane (mono ou bi) ou Acrylique

En phase solvant : Urée Formol à catalyse avec ou sans dégagement, ou polyuréthane (mono ou bi)

- **Cires et encaustiques** : Finitions traditionnelles dégageant une odeur appréciée mais qui nécessitent un entretien permanent et sont peu résistantes à l'eau et à l'usure. Les encaustiques sont des mélanges optimisés de cires incluant une partie d'essence de térbenthine. Possibilités de teintes.

- **Huiles** : Modifiées (Séchage rapide, résistantes) ou Végétales, elles confèrent au parquet un aspect mat et naturel. Elles imprègnent le bois en pénétrant profondément dans les pores. Elles permettent des réparations ponctuelles. Recommandées pour les zones à fort trafic. Entretien régulier mais aisés.

- **Insecticides** : Non strictement des finitions, ces produits s'appliquent si nécessaire en préventif ou curatif. Ces produits en phase aqueuse ou en solvant organique sont pour la plupart à vocation anti-termite. Les dosages prévus doivent être impérativement respectés.

Entretenir régulièrement les parquets vitrifiés

Assurer régulièrement un entretien adapté au parquet, lui confère une longévité importante.

		PROTÉGER RAVIVER	ENTRETIEN RÉGULIÈREMENT	DÉTACHER-NETTOYER EN PROFONDEUR
Parquet neuf ou récemment rénové	quand ?	Dès la pose du parquet pré-verni en rénovation, 15 jours après la première vitrification	Entretien hebdomadaire ou plus fréquent selon trafic et usage de la pièce	Selon besoin
	préparation spécifique avant application du produit	Rincer soigneusement le sol (matériel toujours bien essoré)	Aspiration des poussières	Aspiration des poussières
	produit	EMULSION MÉTALLISANTE (1) pour ralentir l'usure du vitrificateur	PRODUIT D'ENTRETIEN (2) adapté : shampooing cirant, nettoyant antistatique...	NETTOYANT PUISSANT (3) pour désincruster les taches et les salissures tenaces pour éliminer les anciennes couches de métallisant
Parquet en usage (présentant des marques d'usure)	quand ?	Dès que le vitrificateur est terni ou au minimum une fois par an	Entretien hebdomadaire ou plus fréquent selon trafic et usage de la pièce	Selon besoin
	préparation spécifique avant application du produit	Lessiver soigneusement le sol (matériel toujours bien essoré). Au besoin, utiliser un NETTOYANT SURPUSSIANT pour enlever les taches	Aspiration des poussières	Aspiration des poussières
	produit	EMULSION MÉTALLISANTE (1) pour rénover en profondeur en déposant un film protecteur et résistant pour redonner de l'éclat (ou restaurer l'aspect mat) au parquet	PRODUIT D'ENTRETIEN (2) adapté : shampooing cirant, nettoyant antistatique...	NETTOYANT PUISSANT (3) *pour désincruster les taches et les salissures tenaces *pour éliminer les anciennes couches d'émulsion métallisante

Parquets

Entretenir régulièrement les parquets huilés

	ENTREtenIR RÉGULIÈREMENT	RAFRAICHIr RÉGULIÈREMENT	RÉNOVER LOCALEMENT
Quand ?	Entretien hebdomadaire ou plus fréquent selon le trafic et l'usage de la pièce.	Lorsque le parquet huilé est terni	En cas d'accidents : brûlures de cigarettes, rayures profondes, chocs...
Préparation spécifique avant application du produit	Aspiration des poussières.	Aspiration des poussières et nettoyage soigné du sol pour enlever les éventuelles taches et salissures (matériel toujours bien essoré).	Aspiration des poussières et nettoyage soigné du sol pour enlever les éventuelles taches et salissures (matériel toujours bien essoré). Poncer ensuite à l'abrasif fin jusqu'à disparition de l'empreinte et dépoussiérer.
Produit	SAVON-NETTOYANT adapté aux parquets huilés pour enlever les taches et éliminer les salissures.	HUILE ENTRETIEN.	HUILE INITIALE (celle qui a été utilisée pour l'huilage, ou qui est recommandée par le fabricant du parquet pré-huilé).



Entretenir régulièrement les parquets cirés

	ENTREtenIR RÉGULIÈREMENT	RAFRAICHIr RÉGULIÈREMENT	RÉNOVER LOCALEMENT
Quand ?	Entretien hebdomadaire ou plus fréquent selon le trafic et l'usage de la pièce	Après plusieurs applications de cire, il est nécessaire d'enlever les anciennes couches (généralement encrassées)	En cas d'accidents : brûlures de cigarettes, rayures profondes, chocs...
Préparation spécifique avant application du produit	Aspiration des poussières	Enlever les anciennes couches de cire avec un DÉCIREUR	Aspiration des poussières et nettoyage soigné du sol pour enlever les éventuelles taches et salissures (matériel toujours bien essoré). Poncer ensuite à l'abrasif fin jusqu'à disparition de l'empreinte et dépoussiérer.
Produit	PRODUIT D'ENTRETIEN adapté SHAMPOOING ou NETTOYANT NEUTRE (matériel soigneusement essoré)	CIRE PARQUET	CIRE PARQUET ou ENCAUSTIQUE

Le parquet, un produit respectueux de l'environnement

Fruit d'une gestion forestière raisonnée, le bois est un matériau naturel et inépuisable. En France comme en Europe, la forêt gagne du terrain. Chaque année, la forêt française conquiert 30 000 hectares, l'équivalent de 50 000 terrains de football. Le bois est un «puit de carbone». Cela signifie qu'il piège le dioxyde de carbone atmosphérique (CO₂) sous forme solide. L'emploi d'un mètre cube de bois en lieu et place d'autres matériaux permet de stocker environ 1 tonne de gaz carbonique.

Choisir et mettre en oeuvre un parquet, c'est participer à la vie de nos forêts et à la lutte contre l'effet de serre.

Le parquet, un revêtement de sol esthétique et confortable

La grande variété des essences de bois utilisées, les multiples veinages, les teintes claires ou sombres, les nombreuses finitions actuellement proposées, permettent aujourd'hui un vaste choix esthétique.

Par son matériau constitutif, le bois, le parquet est confortable sur le plan thermique et les nombreuses solutions constructives développées qui associent les sous-couches et colles apportent à l'utilisateur les performances acoustiques requises.



Le parquet, un ouvrage sain et durable

Résistant à l'usure et doté d'une longévité reconnue, le parquet dont l'entretien est très facile, apporte toute l'hygiène requise aux revêtements de sols et ne constitue pas un support au développement des allergènes.

Le bois c'est essentiel !



UNA Charpente - Menuiserie - Agencement
2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03 - Tél : 01 53 60 50 00



Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets
6, Avenue de Saint Mandé - 75012 - Tél: 01 43 45 53 43

L'Industrie Bois Construction

En partenariat avec :



Syndicat Français des Colles et Adhésifs
42, Avenue Marceau - 75008 Paris - Tél : 01 53 23 00 00



APECF
6, rue François 1er - 75008 Paris - Tél : 01 56 69 52 00

